

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014 à 18 heures 30**

Pensée :

Je travaille à être heureux : c'est le plus beau des métiers.

Roland de Lassus

2014-12-23

No. 2278

PROCES-VERBAL de la réunion spéciale, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, 403 Principale Stoke, le **mardi 23 décembre 2014** à 18 heures 30 et présidée par le maire M. Luc Cayer.

Présences : Siège N° 1 : Sylvain Paquin
 Siège N° 2 : Sylvain Chabot
 Siège N° 3 : Steeves Mathieu
 Siège N° 6 : Mario Carrier

Madame la conseillère Lucie Gauthier est absente ainsi que le conseiller Daniel Dodier.

France L. Maurice, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente.

ORDRE DU JOUR

1.00	Ouverture et constat de quorum
2.00	Lecture et adoption de l'ordre du jour
3.00	Avis de motion pour règlement 505 taxation 2015
4.00	Fermeture

PROCÈS-VERBAL

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM
--

#2014-423

**SUR UNE PROPOSITION DE : MARIO CARRIER
APPUYÉE PAR : SYLVAIN CHABOT**

IL EST RÉSOLU que cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
--

ATTENDU QUE chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

#2014-424

**SUR UNE PROPOSITION DE : SYLVAIN PAQUIN
APPUYÉE PAR : STEEVES MATHIEU**

IL EST RÉSOLU que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.00 AVIS DE MOTION Règlement numéro 505 Taxation et tarification pour

l'année 2015

Attendu que selon l'article numéro 445 du code des municipalités, tout règlement doit être précédé d'un avis de motion sous peine de nullité absolue. Attendu que le règlement numéro 503 concernant la taxation et tarification pour l'année 2015 n'a pas été précédé d'un avis de motion en conformité avec la loi.

Monsieur le conseiller Mario Carrier donne avis de motion qu'un nouveau règlement portant le numéro 505 concernant la taxation et tarification pour l'année 2015 soit présenté à la prochaine séance extraordinaire qui sera tenue le 5 janvier 2015 à 18h 30 dûment convoqué selon la loi.

4.00 FERMETURE

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

#2014-425

**SUR UNE PROPOSITION DE : SYLVAIN CHABOT
APPUYEE PAR :STEEVES MATHIEU**

IL EST RÉSOLU que la séance soit levée à 18 heures 45 .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRE de Stoke

D. g. int et secr-très intérim.

.....
Luc Cayer

.....
France L. Maurice